

## DELIBERATION

### Séance du Conseil Municipal du 25 septembre 2023

Élus :	29	<b>L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre</b> , le Conseil Municipal de la Commune de CHASSE-SUR-RHONE dûment convoqué le dix-huit septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, salle Jean Marion, sous la présidence de Christophe BOUVIER, Maire.
Présents :	23	
Absents :	2	
Pouvoirs :	4	
Votants :	27	
Présents :		Mmes, MM. BOUVIER, LO CURTO, COMBIER, MARTIN, DEGLISE, RENAUD, BOUCHAMA, BALSAMO, COMBALUZIER, PROIA, BELLABES, LOPEZ, SAUVAGE, FRECHOSO, JEAN, DOUKKALI, KADRI, RANDON-BERNET, GANDINI, CHARLEMAGNE, DANIELE, ESTATOF, CULIBRK.
Absents :		M. Mme HAMOUDA, GUILLET.
Excusés ayant laissé procurations :		Mme GACEM à M. DEGLISE, M. BORG à M. BOUVIER, Mme DUMAS à M. CHARLEMAGNE, Mme BRUMANA à Mme DANIELE.
Secrétaire de séance :		M. BELLABES

#### Délibération n° 25\_09\_064\_1P2

#### **OBJET : Mise à jour du règlement intérieur de la bibliothèque**

La bibliothèque municipale de Chasse-sur-Rhône fait partie du réseau Vienne Trente & Plus depuis la convention signée en 2020.

Suite à cette convention, le projet de carte unique a été mis en place avec une carte, un abonnement et un accès possible dans les 16 bibliothèques constituant le réseau.

Les tarifs, le nombre de prêts, la durée de prêts, les pénalités de retard, les usagers pouvant bénéficier de la gratuité (écoles, assistantes maternelles, ...), l'âge de la gratuité, ont fait l'objet de changements validés collectivement en groupes de travail intercommunal.

Il convient alors de mettre à jour le règlement intérieur de la bibliothèque.

Ce projet de règlement a été élaboré en groupe de travail avec plusieurs membres des autres bibliothèques du réseau afin d'avoir des règlements intérieurs similaires et faciliter la circulation des usagers d'une bibliothèque à une autre.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** la mise à jour du règlement intérieur de la bibliothèque de Chasse-sur-Rhône.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Publié à CHASSE-SUR-RHONE, le 17 octobre 2023.

Le Maire,  
Christophe BOUVIER

  


Acte rendu exécutoire par la publication par voie électronique en date du 18 octobre 2023.